

27 fév 2015 -11:28

Appartient à Conseil des ministres du 27 février 2015

## Reclassement social des personnes handicapées

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la baisse des cotisations sociales pour les personnes handicapées, visant à compenser l'impact de la hausse des maxima.

L'accord interprofessionnel prévoit en effet une augmentation de 1,25 % des plafonds pour les accidents du travail. Cette hausse a un impact sur la prime réclamée à l'employeur par les entreprises d'assurances. Pour neutraliser ce coût pour l'employeur, le projet d'arrêté royal vise à réduire le montant de la cotisation qui est imputée par l'assureur sur la prime et est destinée à l'INAMI.

Le projet s'inscrit dans le cadre élargi de l'accord conclu par les partenaires sociaux concernant les adaptations au bien-être. Il est transmis pour avis au Conseil d'État et au comité de gestion du Fonds des accidents du travail.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'article 128 de l'arrêté royal du 5 juillet 1963 concernant le reclassement social des handicapés et portant exécution de l'article 24, alinéa 2, de la loi du 16 avril 1963 relative au reclassement social des handicapés*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>